



Communiqué de la Conférence des directeurs des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire

Lycéenne ou lycéen en classe de seconde ou de première : devenir vétérinaire ou ingénieur agronome ?

Les formations d'ingénieurs agronomes ou agroalimentaires et de vétérinaires reposent sur un socle de sciences de la vie et de l'environnement, et, en fonction des écoles intégrées, font appel de manière différenciée aux disciplines biologiques, géologiques, écologiques, aux outils mathématiques et aux sciences physiques et chimiques. Par ailleurs, les capacités de compréhension des controverses scientifiques, d'adaptation à un monde en transition, et de communication notamment dans un environnement international, des futurs diplômés reposent sur des humanités (lettres, histoire, géographie et langues, anglais particulièrement) et une capacité à raisonner les questions liées aux technologies, à la santé dans leurs contextes économiques, sociaux et culturels.

Quelles études, quelle voie d'accès choisir pour devenir vétérinaire ou ingénieur agronome ?

Les écoles nationales d'agronomie et les écoles nationales vétérinaires sont accessibles par plusieurs voies :

Orientations en classe terminale :

- Concours A et A-TB : ouverts respectivement aux bacheliers et aux bacheliers technologiques après une des classes préparatoires aux grandes écoles « biologie, chimie, physique et sciences de la terre » (BCPST) ou « technologie-biologie » (A-TB) ;
- Recrutements directs post-bac pour beaucoup de ces écoles, par des concours nationaux organisés dans le cadre de *Parcoursup* suivis d'une classe préparatoire intégrée ;

Orientations plus tardives à l'université :

- Concours B : ouvert aux étudiants ayant acquis au moins 120 ECTS (à compter de 2021) dans des cycles de licence (L2) ou une licence professionnelle ;
- Concours D : ouverts en cycle master ;

Orientations plus tardives en BTSA, BTS ou DUT :

- Concours C : ouvert aux BTSA, BTS et DUT le plus souvent après une classe préparatoire « adaptation technicien supérieur » (ATS-bio) ;
- Concours « apprentissage » ouvert aux BTSA, BTS et DUT et licences professionnelles, sans classe préparatoire, pour suivre la formation conduisant aux diplômes d'ingénieur par apprentissage ;
- Concours C2 réservé aux DUT pour les écoles agroalimentaires.

Entre 2017 et 2024, 1 700 places supplémentaires aux concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie et vétérinaires seront ouvertes, soit une augmentation de +20%, avec un effort particulier sur les recrutements post-bac et les concours B, C et « apprentissage » pour permettre à plus de jeunes, issus de tous les territoires, avec des parcours scolaires diversifiés de devenir vétérinaires ou ingénieur agronomes/agroalimentaires.

Quelles spécialités choisir pour devenir vétérinaire ou ingénieur agronome ?

Les spécialités « sciences de la vie et de la terre » (SVT) ou « biologie-écologie » (lycées agricoles) sont des spécialités pivots pour se préparer aux concours d'entrée des écoles nationales d'agronomie et des écoles nationales vétérinaires (concours A, recrutements post-bac, concours B ou concours C, C2 et « apprentissage »).

Le choix de la spécialité SVT ou « biologie-écologie » (lycées agricoles) est indispensable pour la classe de première pour acquérir un socle scientifique en biologie et en géologie. Ce choix de spécialité a vocation à être maintenu pour la classe terminale pour compléter ce bagage disciplinaire, mais des lycéens qui choisiraient d'autres combinaisons de spécialités, notamment lors de choix d'orientation plus tardifs, en cours d'études postérieures au baccalauréat, sont aussi susceptibles de pouvoir préparer les différents concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie ou aux écoles nationales vétérinaires.

Ainsi, les écoles nationales d'agronomie et les écoles nationales vétérinaires recommandent aux lycéens envisageant de poursuivre leurs études dans ces établissements :

- Pour la classe de première : Le choix de la spécialité SVT ou « biologie-écologie » (lycées agricoles) parmi les trois spécialités à suivre en classe de première est indispensable pour connaître les bases de la biologie. Il sera complété par les choix des mathématiques et de la physique-chimie. D'autres combinaisons avec les spécialités sciences de l'ingénieur ou numérique sont possibles notamment pour les choix d'orientations plus tardifs, faits en licence, en BTSA, BTS ou DUT ;
- Pour la classe terminale : Le choix de la spécialité SVT ou « biologie-écologie » (lycées agricoles) a vocation à être maintenu parmi les deux spécialités suivies, mais des lycéens qui n'auraient pas fait le choix de maintenir cette spécialité en classe terminale doivent pouvoir aussi être en capacité de préparer les concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie et aux écoles nationales vétérinaires. Si les mathématiques ne sont pas choisies en spécialité en classe terminale, l'option mathématiques complémentaire est vivement conseillée. D'autres combinaisons peuvent être possibles notamment pour les choix d'orientations plus tardifs après le bac en licence, en BTSA, BTS ou DUT.

Renseignements concernant les concours agro/véto :

Service commun des concours agronomiques et vétérinaires

<https://www.concours-agro-veto.net/>

16, rue Claude Bernard 75231 PARIS cedex 05

+33(0)1 44 08 16 29